



EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

25 février 2021
29-12.50 SH

Aux
Président de la Confédération Guy Parmelin
Chef du DEFR
Conseiller fédéral Alain Berset
Chef du DFI
(par courriel)

Assouplissement des mesures COVID dans le domaine de l'éducation

Monsieur le Président de la Confédération,
Monsieur le Conseiller fédéral,

La CDIP se réjouit de l'assouplissement des mesures COVID décidé par le Conseil fédéral le 24 février 2021 en faveur des jeunes dans le domaine du sport et de la culture. Cela contribuera à atténuer dans une certaine mesure les graves effets de la pandémie sur la jeune génération. Nous remercions également le Conseil fédéral d'avoir soutenu publiquement les cantons dans leur décision de ne renoncer qu'en dernière extrémité à l'enseignement présentiel au niveau de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II. Les déclarations claires du Conseil fédéral à cet égard se sont avérées précieuses pour les décisions cantonales. Il est possible de maintenir l'enseignement présentiel du fait que les écoles de tous les degrés respectent strictement les plans de protection et les adaptent en permanence à la situation pandémique.

La CDIP est en revanche très préoccupée par les étudiantes et étudiants du degré tertiaire par les personnes en formation continue. Cela fait près d'un an en effet qu'ils suivent l'enseignement à distance et peuvent avoir des contacts personnels et participer à des activités formatives nécessitant une présence sur place uniquement dans le cadre des exceptions prévues par l'ordonnance COVID. Or les échanges personnels entre eux et avec leurs professeurs représentent une partie essentielle de leur formation. L'interdiction de l'enseignement présentiel a donc de graves conséquences sur la situation individuelle des étudiantes et étudiants du point de vue de leur parcours de formation comme du point de vue social et psychique. Ceux qui ont commencé leurs études en été 2020 ou qui les termineront en été 2021 sont particulièrement touchés par cette interdiction.

La CDIP est par conséquent convaincue que la reprise de l'enseignement présentiel dans le degré tertiaire, moyennant le respect des mesures de protection nécessaires, doit être prévue dans les prochaines étapes d'assouplissement. À la rubrique *L'enseignement en présentiel à l'intérieur*, le document d'accompagnement de la consultation du 17 février 2021 prévoyait seulement une réautorisation à partir de la date fixée des cours organisés par les universités populaires et par les prestataires privés réunissant 15 personnes au maximum. Ce choix est arbitraire. Nous devons absolument offrir de meilleures perspectives aux étudiantes et étudiants et au corps professoral du degré tertiaire. Si l'enseignement à distance, qui dure depuis presque une année entière dans le degré tertiaire (c'est-à-dire les hautes écoles et toute la formation continue à des fins professionnelles), est prolongé, la qualité de l'enseignement et, de ce fait, la valeur des titres de fin d'études seront de plus en plus compromises.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre en compte ces préoccupations et attendons avec intérêt les discussions qui auront lieu à ce sujet, ainsi que l'a annoncé le Président de la Confédération lors de la séance du Conseil des hautes écoles.

Generalsekretariat | Secrétariat général

Haus der Kantone, Speichergasse 6, Postfach, CH-3001 Bern | T: +41 31 309 51 11, F: +41 31 309 51 50, www.edk.ch, edk@edk.ch

IDES Informationszentrum | Centre d'information | T: +41 31 309 51 00, F: +41 31 309 51 10, ides@edk.ch

Veillez croire, Monsieur le Président de la Confédération, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'expression de notre entière considération.

**Conférence suisse des directeurs
cantonaux de l'instruction publique**

Silvia Steiner
Présidente

Susanne Hardmeier
Secrétaire générale

Copie:

- Membres de la CDIP
- Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)